

vices auxiliaires, par exemple en matière de films, d'amusements, de jeux, d'équipement pour ces jeux, d'organisation des loisirs et ainsi de suite, pour les différents services?

M. MILLER : Je ne crois pas qu'il y ait un endroit particulier où se fait la coordination. Il existe plusieurs comités interarmes qui s'occupent de problèmes de ce genre. La coordination revêt cette forme-là. Il y a de la coordination mais pas de centralisation sous la direction d'une seule personne.

M. CARTER : Chaque service établit lui-même ses besoins en matière d'équipement sportif, de films, d'outillage de projection, etc?

M. MILLER : D'après une norme uniforme, une norme applicable aux trois services.

M. CARTER : Chaque service aurait une réserve de pareil outillage quelque part, dans laquelle il pourrait puiser. En est-il ainsi?

M. MILLER : Je ne saurais dire si chaque service en fait une réserve ou achète au fur et à mesure des besoins. A mon sens, le dernier cas est plus probable.

M. CARTER : Pareil outillage ne se trouverait pas dans les magasins du service?

M. MILLER : Il doit y en avoir une certaine quantité mais je ne crois pas qu'il y ait de réserve centralisée. Les quantités sont très limitées.

M. CHAMBERS : Il convient peut-être de soumettre la question au comité directeur mais je suppose qu'on nous donnera la chance de nous préparer. Au sujet des personnes qui viendront témoigner devant le Comité, si certains autres services doivent présenter des mémoires serait-il possible de nous remettre ces mémoires antérieurement à la réunion afin que nous puissions en faire une étude préalable?

Le PRÉSIDENT : Voulez-vous répéter, s'il vous plaît?

M. CHAMBERS : Je vous ai demandé, monsieur le président, si les services armés pourraient nous remettre des copies des mémoires qu'ils ont préparés une journée ou deux avant qu'ils témoignent devant le Comité.

Le PRÉSIDENT : Comme je l'ai dit lors de l'ouverture de la réunion, nous espérons vous remettre avant aujourd'hui le document, que nous étudions, mais cela n'a pas été possible. En toutes circonstances où la chose sera possible et avec la collaboration du service intéressé nous tâcherons de nous rendre à votre désir.

M. McILRAITH : Avez-vous l'intention, monsieur le président, de faire inclure le mémoire présenté aujourd'hui dans le compte rendu de la réunion?

Le PRÉSIDENT : Êtes-vous disposé à le proposer?

M. McILRAITH : A mon avis, ce serait au comité directeur d'en décider.

M. WINCH : Vous serait-il possible, en votre qualité de président, d'obtenir que les réunions du Comité aient lieu dans la grande salle des comités en bas où l'acoustique est de beaucoup supérieure à celle de cette pièce.

Le PRÉSIDENT : Très bien.